

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 02 AVRIL 2015

Délibération  
n° 2015.04.157

Délégation de service  
public (DSP) des  
transports publics  
urbains : avenant n°6

**LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

**Secrétaire de séance** : Xavier BONNEFONT

### Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

### Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, André BONICHON à François NEBOUT, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Isabelle FOSTAN, Catherine PEREZ à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD

### Excusé(s) :

Jacques DUBREUIL

### Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, André BONICHON, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine PEREZ, Olivier RIVIERE, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.04.157**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS :  
AVENANT N°6**

Dans le cadre du projet Gare 2017, le GrandAngoulême engage en 2015 l'aménagement du parvis Est du Pôle d'échanges Multimodal (PEM) ce qui va notamment générer, entre autres, une pression sur le stationnement dans ce secteur.

Au regard des places de stationnement possibles à l'ouest du faisceau ferroviaire et dans l'attente de la réalisation de la passerelle ferroviaire en 2016, il semble opportun de prévoir une navette provisoire entre l'ouest et l'est du faisceau ferroviaire durant les travaux d'aménagement du parvis Est de la gare SNCF.

Cette navette permettrait d'améliorer les conditions d'accès à la gare pendant cette période.

Aussi, il est proposé de prévoir cette navette dans le cadre d'un avenant au contrat de délégation de service public (avenant n°6) sans que cela préjuge de sa mise en place effective qui pourra être décidée ou non ultérieurement par l'agglomération, par un courrier avec accusé de réception du GrandAngoulême au délégataire précisant la date de mise en service effective.

Le niveau de service proposé pour cette navette provisoire « Gare » est le suivant :

- ↪ Fonctionnement de la navette du lundi au samedi (hors jours fériés) pendant les travaux d'aménagement du Pole d'Echanges Multimodal de la Gare SNCF
- ↪ Circuit de la navette : Place de la Gare – Pont des Fainéants – Rue Papin
- ↪ Amplitude horaire du service : de 5h30 à 22h30
- ↪ Fréquence de passage de la navette : toutes les 10 minutes environ en période de pointe et un passage par heure voir à la ½ heure en période creuse afin de couvrir tous les horaires de train.
- ↪ Service assuré en minibus
- ↪ Plan de communication dédié avec :
  - Encart presse (avec application sur smartphone) sur 3 périodes ciblées : au lancement de la navette, en juillet et en septembre.
  - Distribution de flyers au lancement de la navette sur 3 emplacements stratégiques : sur le parking de la gare, à l'intérieur du bâtiment voyageurs de la gare et au kiosque place Bouillaud.

Le coût journalier de cette navette est de 553 € HT par jour de fonctionnement auquel viennent s'ajouter un forfait de 6 000 € HT pour la communication associée à la mise en place de ce service. La mise en place de cette navette sur 8 mois engendrerait un coût d'environ 118 500 € HT.

Par ailleurs, afin d'intégrer l'impact financier sur les recettes commerciales HT qu'entraînent les évolutions du taux de TVA, il est également proposé au travers de cet avenant n°6 au contrat de DSP :

- ↪ une prise en compte des tarifs HT, au lieu des tarifs TTC, dans le calcul de la formule d'indexation annuelle **pour les années 2015 et 2016** (article 24.2 du contrat de DSP).

Cette prise en compte des tarifs HT dans le calcul de la formule d'indexation, n'impacte pas le résultat de la contribution financière en absence de modification du taux de TVA applicable.

- ↪ l'application, pour l'année 2014 uniquement, d'une moins-value de 51 521 € sur les recettes forfaitaires HT (Rfn) dans le tableau mentionné à l'article 23 du contrat de délégation de service public.

Cette moins-value correspond à la moitié de la perte de recettes résultant de l'augmentation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et du maintien des tarifs TTC en juillet 2014 (accord du GrandAngoulême et de la STGA de partager à 50 % la perte de recette induite).

Toutes les autres clauses de la convention de délégation de service public restent inchangées.

L'impact financier cumulé des 6 avenants représente une variation inférieure à 5% de l'équilibre du montant initial de la DSP, ce qui ne nécessite pas d'avis de la commission spécifique relative à la DSP.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 24 février 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public intégrant la possibilité de mettre en place une navette provisoire durant les travaux d'aménagement du parvis Est de la gare SNCF ainsi qu'une modification des articles 23 et 24.2 du contrat pour inclure l'impact TVA sur les recettes commerciales HT pour les années 2014, 2015 et 2016.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
(MM. Germaneau, Bonnet, Etienne, Magnanon, Landreau  
et Pousset ne prennent pas part au débat et au vote),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 avril 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>09 avril 2015</b>